



## **ELECTIONS DES PARENTS AU CONSEIL DE GESTION**

Le conseil de Gestion est une instance très importante de l'EFIR qui vote le budget de l'établissement, le programme des travaux, élabore la politique salariale et définit les montants des frais d'écologie.

Seuls les parents dont l'iqama **mentionne la nationalité française** sont électeurs (1 vote par parent) et éligibles sous réserve de remplir les conditions mentionnées ci-dessous.

**Seuls les parents à jour du paiement des frais de scolarité et des droits d'inscription sont électeurs et éligibles.**

**Conditions à remplir par l'électeur qui participe à l'élection des membres du Conseil** (conforme au Règlement d'Organisation des Conseils de Gestion des Ecoles Etrangères)

- L'électeur doit faire partie des parents des élèves régulièrement inscrits à école.
- Il doit faire partie de la communauté au nom de laquelle la licence a été accordée à l'école (nationalité française apparaissant sur l'iqama)
- Il doit être titulaire d'un permis de résidence régulier et valable.
- Il ne doit pas être financièrement redevable à l'école (jusqu'à l'année scolaire 2021-2022).

**Conditions à remplir pour être candidat au conseil** (conforme au Règlement d'Organisation des Conseils de Gestion des Ecoles Etrangères)

Le candidat doit faire partie de la communauté au nom de laquelle la licence a été accordée à l'école (nationalité française apparaissant sur l'iqama)

- Il doit faire partie des parents des élèves régulièrement inscrits à l'école.
- Il doit être titulaire d'au moins un diplôme universitaire (licence / bachelor) certifié par les autorités éducatives compétentes dans son pays.
- Il doit occuper un poste lui permettant de participer activement aux activités du conseil.
- Il doit s'engager à participer activement aux travaux du conseil et exposer sa vision relative au développement des activités éducatives et administratives de l'école.
- Il doit présenter une attestation établie par l'ambassade de son pays certifiant qu'il n'est pas diplomate et qu'il jouit d'une bonne réputation.
- Il doit présenter une attestation établie par son sponsor et certifiée par la Chambre de Commerce affirmant qu'il n'existe aucun empêchement à sa candidature pour devenir membre du conseil et pour assister à ses réunions.
- Il ne doit pas être employé à l'école, ni à l'ambassade de sa communauté.
- Il ne doit pas être membre du conseil de gestion d'une autre école.
- Il ne doit pas avoir fait l'objet d'exclusion d'un conseil de gestion d'une école.
- Il ne doit pas être financièrement redevable à l'école.
- Son travail et son logement doivent être dans la région ou dans le gouvernorat où se trouve l'école.
- Il doit être titulaire d'un permis de résidence régulier et valable

**Pour déposer sa candidature, il faut avoir un contrat de travail en Arabie Saoudite (f)**

Les candidatures s'effectueront sous forme de listes composées de la manière suivante, :

- 7 parents d'élèves de nationalité française, titulaires.
- 3 parents d'élèves de nationalité française, suppléants, qui siègeront en cas de départ définitif, démission ou perte de qualité de l'un des membres élus.

**Les listes comportent au plus 10 candidats. Elles peuvent ne pas être complètes mais comportent au minimum 3 candidats. Les membres du Conseil de Gestion sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.**

**Chaque liste de candidats comporte, classés dans un ordre préférentiel qui déterminera l'attribution des sièges de titulaires et de suppléants, les noms et prénoms des candidats sans qu'il soit fait de distinction entre titulaires et suppléants.**

Le candidat tête de liste devra constituer pour chacun des candidats de sa liste un dossier composé des pièces suivantes :

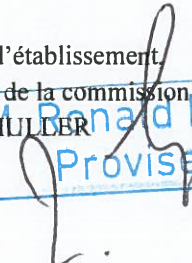

- Copie du passeport et de l'iqama
- Curriculum vitae simplifié (modèle joint) indiquant le cursus de formation
- Lettre d'engagement
- Copie d'un diplôme universitaire certifié (minimum licence / bachelor)
- Attestation établie par le sponsor et certifiée par la Chambre de Commerce affirmant qu'il n'existe aucun empêchement à la candidature pour devenir membre du conseil et pour assister à ses réunions.
- Attestation établie par l'ambassade de France certifiant qu'il n'est pas diplomate et qu'il jouit d'une bonne réputation.

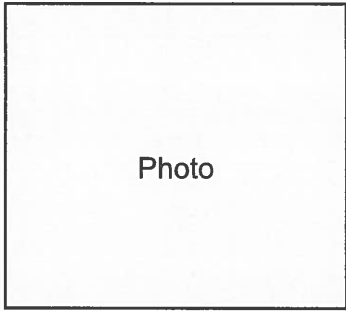
Les listes devront être déposées auprès de M. MULLER, président de la commission, au plus tard le mercredi 16 mars à 12h00. Aucun envoi par mél ne sera accepté. Les dossiers seront remis au chef d'établissement en main propre contre un récépissé.

Je reste bien sûr à votre écoute pour toute précision concernant le déroulement de cette élection importante dans la perspective d'une gestion efficace et équilibrée de notre établissement scolaire.

Cordialement,

Le Chef d'établissement,  
Président de la commission électorale du Conseil de Gestion  
Ronald MULLER



**Formulaire de Curriculum Vitae**

NOM : .....

Prénom(s) : .....

Nationalité(s) : .....

Date de naissance : -----/-----/----- (Jour/Mois/Année)

Adresse(s) de correspondance :

.....  
.....

Téléphone(s) : .....

Adresse électronique : .....

Organisme Employeur : .....

Fonction occupée en Arabie Saoudite : .....

Employeur du conjoint : .....

Parent de l'enfant (Nom(s) Prénom(s) Classes) :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**FORMATION ET DIPLÔMES**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

